

RCS : REIMS
Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 00009
Numéro SIREN : 335 780 094
Nom ou dénomination : ATELIERS ROCHE

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2024 sous le numéro de dépôt 4052



ATELIERS ROCHE
Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 euros
Siège social : 15, boulevard Marcelin Berthelot 51100 REIMS
335 780 094 R.C.S. REIMS

EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
- ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - DU 12 JUIN 2024

RESOLUTION VOTEE DE L'AFFECTION DU RESULTAT 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2023 ci-après :

En euros :

Résultat de l'exercice	-1 145 571,16
Report à nouveau	-2 417 416,42
Sous-total à affecter	<u>-3 562 987,58</u>

A l'actionnaire : 0,00

Affectation au report à nouveau	-3 562 987,58
Affectation aux réserves facultatives	0,00
Nouveau report à nouveau	<u>-3 562 987,58</u>

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA		3 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		300 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		917 916	
	Report à nouveau	DH		(2 417 416)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		(1 145 571)	
	Subventions d'investissement	DJ		40 789	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		695 717	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN		168 150	
	TOTAL (II)	DO		168 150	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		365 651	
	Provisions pour charges	DQ		155 706	
	TOTAL (III)	DR		521 357	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 359 762	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		1 853 841	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		825 993	
	Dettes fiscales et sociales	DY		779 778	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		291 992	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC		5 680 366		
Écarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		7 065 521		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE				Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	68 129	FB	187 670	FC	255 799	
	Production vendue							
	biens *	FD	7 615 773	FE	1 095 638	FF	8 699 411	
	services*	FG	293 184	FH	35 845	FI	329 029	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 975 086	FK	1 309 153	FL	9 284 239	
	Production stockée*					FM	(848 220)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	35 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 022 119	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 496	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 497 957	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	20 268	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 820 628	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	4 201	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 050 412	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	140 896	
	Salaires et traitements*					FY	2 921 551	
	Charges sociales (10)					FZ	1 108 209	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations					GA	329 998
		- dotations aux amortissements* (dont amortissement fonds de commerce)			HS		GB	
		- dotations aux provisions					GC	125 532
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	145 630
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	13 147	
Autres charges (12)					GF	10 690 492		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(1 192 535)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	3 610	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	3 010	
Total des produits financiers (V)						GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	13 889	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GS	157	
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	14 046	
Total des charges financières (VI)						GV	(11 037)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(1 203 571)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

(RÉNOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		5 783
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		22 700
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		28 483
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		16 578
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		16 578
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	11 905
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		(46 095)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	9 529 450
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	10 675 021
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(1 145 571)
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *		HP	
		- Crédit - bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		143
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives	A6	
			obligatoires	A9	
			dont cotisations facultatives Madelin	A7	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		AS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT					5 783
REPRISE PROVISION HAUSSE DE PRIX					22 700
PENALITES SUR MARCHES				16 578	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Ne pas reporter le montant des comptes

CADRE A										Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/>	
INCORP.	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
	TOTAL I				1		Consécutives à un réajustement pratiqué au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et vicieux de poste à poste		
	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	193 254	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		Dont Composants M1	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	6 712 441	KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	412 651	KW		KX				
		Matériel de transport *			KY	35 004	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	88 621	LC		LD	4 931			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH	3 405	LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	7 252 121	LO		LP	4 931			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				SU		SV		8W					
Autres titres immobilisés				IP	153	IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	115 075	IU		IV	14 083				
TOTAL IV				LQ	115 228	LR		LS	14 083				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	7 560 603	ØH		ØJ	19 014				

CADRE B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.	IMMOBILISATIONS				par vicieux de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
	TOTAL I				1		2		j		k				
	Frais d'établissement et de développement				IN		ØØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		LV		LW	193 254	IX				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC						
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF						
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS	MG		MH		MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK	6 712 441	ML							
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU	MM		MN	412 651	MO						
		Matériel de transport		IV	MP		MQ	35 004	MR						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	92 552	MU						
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX						
	Immobilisations corporelles en cours				MY	3 405	MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III				IY	3 405	NG		NH	7 253 648	NI				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW			
Autres participations				lØ		ØX		ØY		ØZ					
Autres titres immobilisés				l1		2B		2C	153	2D					
Prêts et autres immobilisations financières				l2		2E		2F	129 158	2G					
TOTAL IV				l3		NJ		NK	129 311	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				l4	3 405	ØK		ØL	7 576 212	ØM					

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2024

Exercice N clos le 2 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3 |

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ATELIERS ROCHE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 - col.2 - col.5 (5))
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE										Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A													SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles		PE	178 077	PF	9 178	PG		PH	187 255					
TOTAL I		RK	178 077	RM	9 178	RN		RO	187 255					
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 775 825	QA	268 273	QB		QC	6 044 099					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	113 081	QE	38 709	QF		QG	151 790					
	Matériel de transport	QH	35 004	QI		QJ		QK	35 004					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	67 438	QM	13 838	QN		QO	81 276					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL II		QU	5 991 349	QV	320 820	QW		QX	6 312 169					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	6 169 426	ØP	329 998	ØQ		ØR	6 499 424					
CADRE B													VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6						
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV						
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1						
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4						
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2						
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5						
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3						
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1						
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO						
TOTAL III														
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV						
Total général <small>avec reprise</small> (NP + NQ + NR)	NW		Total général <small>avec reprise</small> (NS + NT + NU)		NY	Total général <small>avec reprise</small> (NW - NY)		NZ						
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			ZS				
Primes de remboursement des obligations							SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE				Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées:	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers ¹	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	22 700	TG	22 700	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes II du CGI)	IJ		IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	22 700	TS	22 700	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	40 423	4C	4D	40 423
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	220 021	4F	99 757	4G	319 778
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	205 681	4K	5 450	4L	205 681
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	16 727	4Y		4Z	1 480
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	502 092	5W		5X	361 632
	TOTAL II	5Z	944 521	TV	145 630	TW	568 793
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B		6C	6D	
	- corporelles	6E	6F		6G	6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4	Ø5	
	- titres de participation	9U	9V		9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7		Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	573 229	6P	86 301	6R	453 326
	Sur comptes clients	6T	85 685	6U	39 251	6V	125 936
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A
	TOTAL III	7B	659 913	TY	125 552	TZ	453 326
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 627 134	UB	271 182	UC	1 044 819
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	271 182	UF	1 022 119	
	- financières		UG		UH		
	- exceptionnelles		UJ		UK	22 700	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise :		ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/>							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	129 158	UR		US	129 158			
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	125 936				125 936			
	Autres créances clients		UX	1 829 314		1 829 314					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation supérieurement constituée)		UO								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 300		1 300					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	35 923		35 923					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	46 095		46 095				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	109 556		109 556				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	3 730		3 730				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 334		3 334					
	Charges constatées d'avance		VS	56 634		56 634					
	TOTAUX			VT	2 140 990	VU	1 885 896	VV	255 094		
	RENNVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	14 083						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 859 762	705 966	1 152 796					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	895 993	895 993							
Personnel et comptes rattachés		8C	431 631	431 631							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	317 782	317 782							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		8V	17 692	17 692						
	Obligations cautionnées		8X								
	Autres impôts, taxes et assimilés		8Q	12 674	12 674						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I									
Groupe et associés (2)		8J									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	291 992	291 992							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		8L									
Produits constatés d'avance		8M									
TOTAUX			8N	3 826 526	8O	2 673 729	8P	1 152 796			
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		8Q		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		8R			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		8S	813 115	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le : 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	4 853	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxé sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	2 136	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	5 450	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	5 450
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3 ^e et 212 bis)*			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	(46 095)	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIÈRES ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							18	
Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I	(33 656)		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 0 %							WH		
	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 19 %							WP		
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WV		
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs							NB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		NA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Amortissement sur immobilisations*	Entrepôts, usines, ateliers, magasins, bureaux, etc.	K9	Lignes 1 et 2 de l'annexe	L2	Zone de revitalisation rurale (art.200C)	L5		XF	
		ZFU-ZFR (art.172 octies A)	QV	Région (art.172 octies A)	IF	Zone de revitalisation rurale (art.200C)	PA			
		Basin urbain à dynamiser (art.11 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art.200C)	PC	Zone de revitalisation rurale (art.200C)	XC			
							PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	50 125	Dont déduction exceptionnelle sur l'impôt de solidarité (art. 39 decies E)		YH			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Crédance dérogée par le report en arrière de bilan		ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	1 431 378
Résultat fiscal:avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	1 465 033
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		NO	1 465 033

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ATELIERS ROCHE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	308 766
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
PERTES À TERMINATION	8X	5 450	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9I
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	5 450
à reporter au tableau 2058-A :			YO
		↓	↓
		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	LI		Montant net à la fin de l'exercice

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise		ATELIERS ROCHE				Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(3 015 841)	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	602 423 430		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE				
					ZF				
	TOTAL I	ØF	(2 417 416)		ZG	(2 417 416)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance			YT	1 156 476				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	350 486	XQ	352 430				
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	486 726				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	92				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	1 054 688				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	3 050 412				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	40 736				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	100 160				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	140 896				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	581 467				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	790 670				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*			ØB	2 831 701				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK					
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) <input type="checkbox"/> Si oui cocher 1 sinon 0					
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(1 455 033)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	51568015500014			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexée)*					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes sub-sections for 'Plus-values réalisées au cours de l'exercice' and 'Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs'.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ATELIERS ROCHE</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		65
	dont apprentis YF		6
	dont handicapés YG		2
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		9 284 239
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	9 284 239
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		4 496
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		35 333
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	39 829
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON		4 239 576
Variation négative des stocks	OQ		852 431
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		1 309 302
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		2 150
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		13 147
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	6 416 606
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 907 462
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		2 907 462
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		9 284 239
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		56
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	01/01/2023
	GZ	au	31/12/2023
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2024

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

[Box with diagonal line and (1)]

Néant []*

EXERCICE CLOS LE [3][1][1][2][0][2][3]

N° SIRET [3][3][5][7][8][0][0][9][4][0][0][0][1][7]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATELIERS ROCHE

ADRESSE (voie) 15 bld Marcelin Berthelot

CODE POSTAL 51052 VILLE REIMS Cedex

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 []

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 []

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE BUSSY

N° SIREN (si société établie en France) [5][1][5][6][8][0][1][5][5] % de détention 100 Nb de parts ou actions 30000

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal 52300 Commune JOINVILLE Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [][][][][][][][][][] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [][][][][][][][][][] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [][][][][][][][][][] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2024

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 3

N° SIRET 3 3 5 7 8 0 0 9 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATELIERS ROCHE

ADRESSE (voie) 15 Bd Marcelin Berthelot

CODE POSTAL 51052 VILLE REIMS Cedex

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE PS

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme à l'original
La Présidente, CIF de Bussy SA
Représentée par sa Directrice
Générale, Martine PRUNIER



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

ATELIERS ROCHE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
ATELIERS ROCHE
15 boulevard Marcelin Berthelot 51100 REIMS

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

ATELIERS ROCHE

15 boulevard Marcelin Berthelot 51100 REIMS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associée unique de la société ATELIERS ROCHE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATELIERS ROCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère



approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 31 mai 2024

KPMG SA

Sandrine
Demesse

Signature
numérique de
Sandrine Demesse
Date : 2024.05.31
16:38:18 +02'00'

Sandrine DEMESSE

Associée

ATELIERS ROCHE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

Bilan Actif

Période du 01/01/23 au 31/12/23

ATELIERS ROCHE

Devise d'édition

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	192 054	187 255	4 798	13 976
Fonds commercial	1 200		1 200	1 200
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	193 254	187 255	5 998	15 176
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 712 441	6 044 099	668 343	936 616
Autres immobilisations corporelles	541 206	268 070	273 136	320 752
Immobilisations en cours				3 405
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	7 253 648	6 312 169	941 479	1 260 773
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	152		152	152
Prêts	129 158		129 158	115 075
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	129 310		129 310	115 228
ACTIF IMMOBILISÉ	7 576 212	6 499 424	1 076 788	1 391 176
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	567 935	149 438	418 496	452 232
Stocks d'en-cours de production de biens	1 978 718	56 766	1 921 952	2 373 622
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	2 546 653	206 204	2 340 448	2 825 855
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	7 607		7 607	118 847
Créances clients et comptes rattachés	1 755 249	125 936	1 629 314	1 623 445
Autres créances	199 938		199 938	197 963
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 962 794	125 936	1 836 859	1 940 255
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 754 862		1 754 862	3 329 791
Charges constatées d'avance	56 634		56 634	54 419
TOTAL disponibilités et divers :	1 811 496		1 811 496	3 384 210
ACTIF CIRCULANT	6 320 943	332 140	5 988 803	8 150 320
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	13 897 155	6 831 564	7 065 591	9 541 496

Bilan Passif

Période du 01/01/23 au 31/12/23

ATELIERS ROCHE

Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 000 000	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	917 916	917 916
Report à nouveau	(2 417 416)	(3 019 841)
Résultat de l'exercice	(1 145 571)	602 424
TOTAL situation nette :	654 929	1 800 500
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 789	46 572
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		22 700
CAPITAUX PROPRES	695 717	1 869 772
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	168 150	123 900
AUTRES FONDS PROPRES	168 150	123 900
Provisions pour risques	365 651	425 702
Provisions pour charges	155 706	518 819
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	521 357	944 521
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 858 762	2 671 878
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	1 858 762	2 671 878
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	1 853 841	1 580 214
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	895 993	1 341 783
Dettes fiscales et sociales	779 778	856 732
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	291 992	26 732
TOTAL dettes diverses :	1 967 763	2 225 247
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		125 965
DETTES	5 680 366	6 603 304
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	7 065 591	9 541 496

Compte de Résultat (Première Partie)

ATELIERS ROCHE

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises	68 129	187 670	255 799	183 420
Production vendue de biens	7 613 773	1 085 638	8 699 411	8 938 685
Production vendue de services	293 184	35 845	329 029	851 295
Chiffres d'affaires nets	7 975 086	1 309 153	9 284 239	9 973 401
Production stockée			(848 230)	487 689
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			35 333	63 259
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 022 119	686 000
Autres produits			4 496	34 303
PRODUITS D'EXPLOITATION			9 497 957	11 244 652
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			20 268	39 201
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 830 628	4 199 215
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			4 201	(219 870)
Autres achats et charges externes			3 050 412	2 769 323
TOTAL charges externes :			5 905 509	6 787 869
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			140 896	203 826
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 921 551	3 267 785
Charges sociales			1 108 209	1 270 099
TOTAL charges de personnel :			4 029 760	4 537 884
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			329 998	494 525
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			125 552	659 913
Dotations aux provisions pour risques et charges			145 630	847 574
TOTAL dotations d'exploitation :			601 180	2 002 013
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			13 147	76 191
CHARGES D'EXPLOITATION			10 690 492	13 607 783
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 192 535)	(2 363 131)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ATELIERS ROCHE

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 192 535)	(2 363 131)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 010	6 357
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		353
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 010	6 710
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	13 889	45 348
Différences négatives de change	157	21
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	14 046	45 370
RÉSULTAT FINANCIER	(11 036)	(38 659)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(1 203 571)	(2 401 790)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 783	3 825 783
Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 700	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	28 483	3 825 783
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 578	12 308
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		843 990
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		22 700
	16 578	878 998
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	11 905	2 946 785
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(46 095)	(57 429)
TOTAL DES PRODUITS	9 529 450	15 077 146
TOTAL DES CHARGES	10 675 021	14 474 721
BÉNÉFICE OU PERTE	(1 145 571)	602 424

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le : 31/12/2023
Désignation de l'entreprise : SAS ATELIERS ROCHE
Siège Social : 15 Bvd Marcelin BERTHELOT - 51100 REIMS
N° SIRET : 33578009400017
Code APE : 2562B
RCS de : REIMS

Les informations qui suivent constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 décembre 2023**,

dont le total Bilan est de **7 065 591** euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de **(1 145 571)** euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 Faits majeurs

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

En date du 16/12/2022, la maison mère a acheté les terrains et bâtiments des Ateliers Roche pour un montant de 3.820.000 euros.

A partir du 01/01/2023, il existe un contrat de location gérance liant les deux sociétés.

En ce qui concerne la continuité d'exploitation, il faut noter que la société est de manière générale soutenue par le Groupe par le biais de commandes de sous-traitance du groupe CIF, notamment de CMD Engrenages et Réducteurs et de Ferry-Capitain.

1.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes et annexes sont présentés en euros.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles édictées au Plan Comptable Général dont le règlement n° 2020-09 a été adopté par l'Autorité des normes comptables en date du 4 décembre 2020 et homologué par l'arrêté du 29 décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation,

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 soit une durée de 12 mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques en euros sauf exception indiquée aux paragraphes 1.2.1 et suivants, le cas échéant.

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucun changement de méthode ni changement de présentation des comptes annuels ou description des changements de méthode ou présentation étant intervenus avec mention de l'impact sur le résultat et les capitaux propres autre que ceux mentionnés dans les faits caractéristiques (§ 1.1).

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1.2.1 Immobilisations

Pour mémoire, l'option retenue par la société pour la première application de l'approche par composants, conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03), a été la méthode prospective de réallocation des valeurs comptables qui a consisté à répartir la valeur nette comptable des éléments d'actif telle qu'elle figurait au bilan d'ouverture de l'exercice 2005 entre la structure et les composants.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les durées d'amortissement fiscales retenues correspondent aux durées d'usage fiscales.

1.2.1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont enregistrés sous le mode de calcul linéaire en comptabilité. Un amortissement dérogatoire est passé par différence entre le calcul basé sur la durée fiscale et sur la durée comptable.

Les durées d'amortissement comptables retenues correspondent aux durées réelles d'utilisation attendues lors de l'investissement, à savoir :

Type	Composants	Durée d'utilité moyenne
Bâtiments	Génie civil	20 à 30 ans
Matériel Industriel	Machine (bâti / mécanique / électrique / four)	5 à 8 ans
	Electronique	5 ans
Agencements et agencements Matériels	Génie civil	10 à 15 ans
	Montage	7 ans
Ponts roulants	Chemin de roulement	7 ans
	Matériel	7 ans
Construction	Fondations	20 à 30 ans
	Murs et aménagements	10 à 20 ans
	Toit	10 à 20 ans
Matériel Informatique	Unité Centrale	3 ans
	Périphérique	2 ans
	Logiciel	1 an
Appareillages	Unité	De 3 à 5 ans
Equipements	Unité	De 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Unité	De 3 à 5 ans
Matériel de transport	Unité	De 3 à 5 ans
Frais accessoires	Rattachables à un composant	Durée du composant
	Non rattachables directement à un composant	Au prorata des différents composants

1.2.1.2 Immobilisations incorporelles

1.2.1.2.1 Logiciels

Les logiciels informatiques sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de 12 mois. Les logiciels à usage industriel sont amortis sur une durée de 3 ans.

1.2.1.3 Immobilisations financières : participations et autres titres immobilisés

La valeur est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ; lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute ou lorsque les perspectives la justifient, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.2.2 Actif circulant

1.2.2.1 Stocks :

Les stocks d'approvisionnement et marchandises sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Pour les affaires partiellement exécutées à la clôture, la société retient la méthode de comptabilisation de l'affaire à l'achèvement

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production en fonction du niveau normal d'activité du personnel.

Les frais financiers, de recherche et de développement et d'administration générale sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

1.2.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale en euros. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.2.2.3 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération, au cours du jour et au cours garanti pour les charges, au cours garanti pour les produits.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

1.2.2.4 Valeurs mobilières de placement

La valeur est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ; lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.2.3 Provisions

1.2.3.1 Provisions réglementées

Il n'y a pas d'amortissements dérogatoires et plus de provision pour hausse des prix.

1.2.3.2 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées selon les risques estimés par la société et ses conseils, sur la base d'écrits officiels ou dans le cadre des procédures de traitement de litiges ou de réclamations clients.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau 2054 joint

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau 2055 joint

2.1.3 Liste des filiales et participations

Néant

2.1.4 Frais d'établissement

Néant

2.1.5 Etat des stocks

Catégories de stocks	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
Marchandises	567 935	149 438	418 496
Encours	1 978 718	56 766	1 921 952
Produits finis	-	-	-
Total	2 546 653	206 204	2 340 448

2.1.6 Echéances des créances

Voir tableau 2057 cadre A joint

2.1.7 Charges constatées d'avance

Ces charges comprennent :

Maintenance et autres services	42 773
Contrats informatiques	356
Assurance	13 505
Total	56 634

2.1.8 Transfert de charges

Néant

2.1.9 Etat du portefeuille et provisions

Néant

2.2 Passif

Composition du capital social

Nombre de titres à l'ouverture de l'exercice :	30 000
Nombre de titres à la clôture de l'exercice :	30 000
Valeur nominale :	100
Montant du capital social à l'ouverture :	3 000 000
Montant du capital social :	3 000 000

Le capital social est entièrement libéré.

2.2.1 Tableau d'évolution des capitaux propres

	N-1	N	Variation
Capital	3 000 000	3 000 000	-
Réserves	1 217 916	1 217 916	-
Report à Nouveau	-3 019 841	-2 417 417	602 424
Résultat	602 424	-1 145 571	-1 747 995
Subventions d'investissement	46 572	40 789	-5 783
Provisions règlementées	22 700	0	22 700
Total	1 869 772	695 717	-1 128 654

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Voir tableau 2056 joint

2.2.2.1 Médailles du travail

Notre société, conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03), comptabilise dans ses comptes, les engagements couverts pour les médailles du travail sur les exercices à venir. Le calcul de l'engagement de notre société au 31 décembre 2023 est effectué selon l'application des normes IAS 19/FAS 87, méthode rétrospective des unités de crédits projetées.

Le taux d'actualisation retenu est de 4,50 %.

Ce qui donne le tableau suivant :

Prévision d'engagements	Montant € des engagements
Moins d'un an	1 151
De 1 à 5 ans	6 096
De 6 à 10 ans	3 751
De 11 à 20 ans	3 652
De 21 à 30 ans	575
Plus de 30 ans	21
Total	15 246

2.2.2.2 Litiges

Les litiges sont provisionnés à hauteur des risques encourus par la société.

2.2.2.3 Appréhension des risques environnementaux

Les provisions pour risques et charges sont évaluées selon les risques estimés par la société et ses conseils, sur la base d'écrits officiels ou dans le cadre des procédures de traitement de litiges clients.

2.2.3 Dettes

Etat des dettes et échéances : voir tableau 2057 cadre B de la liasse fiscale.

DETTES A CARACTERE DE CHARGES A PAYER		
Personnel :		
4282000	Congés Payés provisionnés	217 441
4286000	Autres charges à payer sur rémunérations	68 735
		286 176
Organismes Sociaux :		
4382000	Charges Sociales/CP	91 325
4386000	Charges à payer / dettes sociales	27 716
		119 041
Etat :		
44860000	Etat, charges à payer	2 136
		2 136
Autres Dettes :		
4198000	Avoirs à établir	77 422
4686000	Charges diverses à payer	958
		78 380
Factures non parvenues :		
4081100	Factures non parvenues	425 052
		425 052

2.2.4 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR :	
Autres créances :	
4687000 Produits à recevoir	3 334
4387100 Remboursements IJ	29 535
4387200 Remboursement allocations chômage	6 388
	39 257
Factures à émettre :	
4181000 Factures à établir	211 600
	211 600

2.2.5 Produits constatés d'avance

Néant

3 Informations relatives au Compte de Résultat

3.1 Ventilation du Chiffre d'Affaires

	Marchandises	Productions	Services	Total
CA Export	187 670	1 085 638	35 845	1 309 153
CA France	68 129	7 613 773	293 184	7 975 086
Total	255 799	8 699 411	329 029	9 284 239

Nota : la divulgation du détail du Chiffre d'Affaires par secteur d'activité et par marché géographique pouvant nuire à la société, cette information est volontairement incomplète.

3.2 Crédit-bail

Néant

3.3 Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Ligne HE	16 578
Pénalités sur marchés		16 578
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Ligne HF	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Ligne HG	-

3.4 Produits exceptionnels

Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Ligne HA	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Ligne HB	5 783
Quote-part de subvention		5 783
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Ligne HC	22 700
Reprise provision pour hausse des prix		22 700

3.5 Impôt sur les sociétés

Le détail du calcul de l'impôt sur les sociétés figure dans les tableaux 2058 A et 2058 B de la liasse fiscale.

Les évaluations dérogatoires sont les suivantes :

3.5.1 Provisions réglementées

- Provision pour hausse des prix :

Dotation de l'année :	-
Reprise de l'année :	22 700
Solde :	- 22 700

3.5.2 Crédits d'impôts

Le montant du crédit d'impôt recherche s'élève à 46 096 euros.

4 Engagement hors bilan

4.1 Cautions reçues

Montant total N-1 : 2 303 469
Montant total N : 1 672 886 (90% des PGE)

Engagements à échéances :	N+1	-
	N+2	-
	N+3	-
	N+4	-
	Total	-

4.2 Cautions données aux clients

Montant total N-1 : 537 734
Montants totaux N : 361 249 (Cautions de restitution d'acompte)

Engagements à échéance :	N+1	361 249
	N+2	-
	N+3	-
	N+4	-
	Total	361 249

4.3 Sûretés réelles

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit garantis par un nantissement : Néant.

4.4 Indemnités de fin de carrière

Méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetée

Taux d'actualisation : 4,50%

Taux annuel d'augmentation des salaires : 3,5% pour les cadres et les non-cadres.

Taux de turnover : 11,50%

Table de mortalité : table de mortalité réglementaire TF 00-02

Age de départ à la retraite : 62-64 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres.

Montant du passif social N-1 :	227 818
Montant du passif social N :	304 345
Montant externalisé :	265 503
Montant à externaliser :	-
Impact dans le compte de résultat année N :	-

5 Autres informations

5.1 Effectif

		N-2	N-1	N
Effectif moyen :		86	78	65
Effectif au 31/12 dont :	Ouvrier	44	40	35
	Etam	19	17	12
	Cadres	23	16	9
	Total	86	73	56

5.2 Comptes consolidés

En matière de comptes consolidés, ATELIERS ROCHE remplit les conditions prévues à l'article 248-13 du décret n° 86-221 du 17 février 1986 relatif aux comptes consolidés. ATELIERS ROCHE est incluse dans le périmètre de consolidation de la société en commandite par actions FERRY & CIE dont le siège social est situé à BUSSY-VECQUEVILLE.

5.3 Intégration fiscale

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale (annexe). La convention retenue est celle qui met la filiale dans la situation qui aurait été la même en l'absence d'intégration.

Le montant des déficits reportables s'élève à 3 586 357 euros au 31/12/2023.

5.4 Divers

Effets escomptés non échus :	Néant
Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux :	Néant
Rémunération des dirigeants :	Information non fournie car permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.
Avoirs fiscaux :	Néant
Quote-part de charges ou de bénéfices :	Néant

5.5 Evènements post-clôture

En date du 01/02/2024, le fonds de commerce dans lequel est exploitée l'activité de « paliers-métal blanc-coussinets » connue sous l'enseigne ALC Bearings a été cédé à la société Fonderie et Aciérie de Denain.

La vente a été réalisée moyennant le prix de 32 400 euros, qui s'applique aux éléments incorporels et corporels.

Par ailleurs, un stock de matières premières a été cédé également à la société Fonderie et Aciérie de Denain au prix de 50 127,67 euros.

Annexe 1

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE BUSSY

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3.548.920 EUROS
BUSSY BP 33 F - 52300 JOINVILLE

Tél. : (33) 3.25.94.04.24.

Fax : (33) 3.25.55.07.74.

R.C. CHAUMONT 56 B 15

Siret : 515 680 155 00014

PERIMETRE D'INTEGRATION FISCALE DU GROUPE COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE
BUSSY
POUR L'ANNEE 2023

SOCIETE TÊTE DE GROUPE

COMPAGNIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE DE BUSSY
52300 JOINVILLE, BUSSY
N° SIRET 515 680 155 00014 APE 702C
RCS : 52000 CHAUMONT

Société anonyme au capital 3.548.920 euros divisé en 10.438 actions de 340 euros
Centre des Impôts : 3 Rue du Brigadier ALBERT 52115 Saint-Dizier

SOCIETES FILIALES

FERRY CAPITAIN
52300 JOINVILLE, BUSSY
N° SIRET 516 780 095 00019 APE 275C
RCS : 52000 CHAUMONT

Centre des Impôts : 3 Rue du Brigadier ALBERT - 52115 Saint-Dizier

S.A.S au capital de 7.500.000 euros

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 295.150 actions, soit 100%

FONDERIE & ACIERIE DE DENAIN

17 Rue Pierre Bériot

59220 DENAIN

N° SIRET 347 941 346 00012 APE 275C

RCS : 59300 VALENCIENNES

Centre des Impôts : SIE Valenciennes La Rhonelle 1 Rue Raoul FOLLEREAU - 59322 Valenciennes Cedex

Société par actions Simplifiée au capital de 5.000.000 euros divisé en 160.000 actions de 31,25 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 160.000 actions, soit 100%

ATELIERS ROCHE

15 Bld Marcelin Berthelot - 51052 REIMS

N° SIRET 335 780 094 00017 APE 285D

RCS : 51100 REIMS

Centre des Impôts : Recette des Impôts Reims Nord 136 Rue Gambetta - 51080 REIMS Cedex

Société par actions Simplifiée au capital de 3.000.000 euros divisé en 30.000 actions de 100 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 30.000 actions, soit 100%

CMD Engrenages et Réducteurs

539 Avenue du Cateau

59400 CAMBRAI

N° SIRET 775 708 225

RCS : 59400 CAMBRAI

Centre des Impôts : 1 Rue Paix de Nimègue - 59400 Cambrai

Société Anonyme au capital de 10.000.000 euros divisé en 223.750 actions de 44,6927 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 223.275 actions, soit 99,79%

- Divers : 475 actions, soit 0,21%

SPPB (Anciennement Sté des Produits Pyroligneux de Bologne)

BUSSY 52300 VECQUEVILLE

N° SIRET 845 720 200 00045 APE 241G

RCS : 52000 CHAUMONT

Centre des Impôts : 3 Rue du Brigadier ALBERT 52115 Saint-Dizier

S.A.S au capital de 4.900.000 euros divisé en 49.000 actions de 100 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 49.000 actions, soit 100%

FER'INCUB

BUSSY 52300 VECQUEVILLE

N° SIRET 878 101 567 00013 APE 7112B

RCS : 52000 CHAUMONT

Centre des Impôts : 3 Rue du Brigadier ALBERT 52115 Saint-Dizier

S.A.S au capital de 300.000 euros divisé en 30.000 actions de 10 euros.

Répartition du capital :

- Compagnie Industrielle et Financière de Bussy 30.000 actions, soit 100%

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A										Désignation de l'entreprise : ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/> *						
IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
										1		2		3				
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	193 254	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2				KP		KQ		KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3			6 712 441	KS		KT		KU					
	Installations générales, agencements, aménagements divers *							412 651	KV		KW		KX					
	Matériel de transport *							35 004	KY		KZ		LA					
	Matériel de bureau et mobilier informatique							88 621	LB		LC		LD	4 931				
	Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours									LH	3 405	LI		LJ				
	Avances et acomptes									LK		LL		LM				
	TOTAL III									LN	7 252 121	LO		LP	4 931			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G		8M		8T				
	Autres participations									8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés									1P	153	1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières									1T	115 075	1U		1V	14 083			
	TOTAL IV									LQ	115 228	LR		LS	14 083			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									ØG	7 560 603	ØH		ØJ	19 014				
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
										1		2						
														Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW	193 254	1X	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions								IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT		MJ		MK	6 712 441	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers								IU		MM		MN	412 651	MO		
		Matériel de transport								IV		MP		MQ	35 004	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT	93 552	MU		
		Emballages récupérables et divers*								IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours									MY	3 405	MZ		NA		NB		
Avances et acomptes									NC		ND		NE		NF			
TOTAL III									IY	3 405	NG		NH	7 253 648	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations									IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés									I1		2B		2C	153	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières									I2		2E		2F	129 158	2G		
	TOTAL IV									I3		NJ		NK	129 311	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									I4	3 405	ØK		ØL	7 576 212	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise	ATELIERS ROCHE	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	----------------	----------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	178 077	PF	9 178	PG		PH	187 255
TOTAL I		RK	178 077	RM	9 178	RN		RO	187 255
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 775 825	QA	268 273	QB		QC	6 044 099
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	113 081	QE	38 709	QF		QG	151 790
	Matériel de transport	QH	35 004	QI		QJ		QK	35 004
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	67 438	QM	13 838	QN		QO	81 276
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	5 991 349	QV	320 820	QW		QX	6 312 169
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	6 169 426	ØP	329 998	ØQ		ØR	6 499 424

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL III													
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ						

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	22 700	TG	22 700	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	22 700	TS	22 700	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	40 423	4C	40 423	4D	40 423
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	220 021	4F	99 757	4G		319 778
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	205 681	4K	5 450	4L	205 681	5 450
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	16 727	4Y		4Z	1 480	15 246
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	502 092	5W		5X	361 632	140 460
TOTAL II	5Z	944 521	TV	145 630	TW	568 793	521 357	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
	- corporelles	6E	6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	573 229	6P	86 301	6R	453 326	206 204
	Sur comptes clients	6T	86 685	6U	39 251	6V		125 936
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		
TOTAL III	7B	659 913	TY	125 552	TZ	453 326	332 140	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 627 134	UB	271 182	UC	1 044 819	853 497	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	271 182	UF	1 022 119			
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK	22 700			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2024

Désignation de l'entreprise :		ATELIERS ROCHE		Néant <input type="checkbox"/>		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	129 158	UR		US	129 158			
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	125 936				125 936			
	Autres créances clients		UX	1 629 314		1 629 314					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 300		1 300					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	35 923		35 923					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	46 095		46 095				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	109 556		109 556				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	3 730		3 730				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 334		3 334					
	Charges constatées d'avance		VS	56 634		56 634					
	TOTAUX			VT	2 140 980	VU	1 885 886	VV	255 094		
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	14 083						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 858 762		705 966		1 152 796			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	895 993		895 993						
Personnel et comptes rattachés		8C	431 631		431 631						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	317 782		317 782						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	17 692		17 692					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 674		12 674					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	291 992		291 992						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	3 826 526	VZ	2 673 729		1 152 796			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	813 115	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					